

Dossier Restaurant Le St Romble :

En attente de la prochaine décision consécutive à l'audience du 23 mars 2021, rendu du jugement entre 4 et 6 semaines, tous les projets en cours sur le St Romble sont gelés.

EXECUTION DU BUDGET 2021 AVANT SON VOTE :

Suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater en début 2021 les dépenses de la section de **fonctionnement**, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de 2020.

Le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section **d'investissement** du budget de l'exercice précédent (montant des dépenses totales diminué des dépenses des chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal autorise donc Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus, soit à hauteur de 25%.

ADOPTION DES RESTES A REALISER :

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter en 2021 ressort à 54 900 €

Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2021 :

Les loyers des 3 logements conventionnés sont augmentés, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (2^{ème} trimestre), soit + 0,66 % par rapport à 2020.

Logement Comtesse Mathilde : suite problèmes humidité. Possibilité ou pas d'une VMC. Mme le Maire s'est déplacée. Une 2^{ème} visite sera faite rapidement.

Loyer 2021 local commercial (Epicerie) :

Il est décidé EXCEPTIONNELLEMENT de ne pas appliquer d'augmentation sur le dit loyer de 60 euros pour soutenir financièrement ce dernier commerce de proximité. Au 1^{er} janvier 2021, il restera donc fixé à **60,00 euros**.

Tarif 2021 concessions au cimetière :

* concessions perpétuelles : **80,00 Euros** (par concession), hors frais d'enregistrement.

* concessions cinquantenaires destinées à recevoir des urnes cinéraires : **60 euros** (dimensions réduites 1x1m).

Il est précisé que tout dépôt d'urne cinéraire doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la Mairie.

Les travaux d'ouverture de caves urnes devront être réalisés par des services spécialisés.

Location Salle des fêtes 2021 : Tarifs inchangés par rapport à 2020.

Indemnité de déplacement :

Il est décidé d'allouer une indemnité de déplacement (289.71 €) à l'agent communal au sein de la commune, pour l'utilisation de son véhicule personnel pendant son service en 2020.

Travaux à envisager sur mur cimetière : Voir sur place avec les membres de la commission.

Commission chemins : Environ 2200 m de fossés nécessiteraient un curage. Le matériel de la commune étant peu adapté il sera demandé un devis pour l'exécution avec une mini pelle. Il sera nécessaire également de répertorier le nombre de buses à changer et ou à déboucher.

Application PanneauPocket : annulée et remplacée par CiVox à compter du 1^{er} février. Gratuit. Elle permettra de communiquer et informer facilement et rapidement les habitants de Subigny.

Dossier numérique : La fibre n'arrivant à Subigny qu'en 2025, Mme la Maire envisage d'organiser une réunion avec BERRY NUMERIQUE et les maires concernés en vue d'une solution pour améliorer nettement notre réseau.

SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) : Il est décidé de faire intervenir un technicien pour déterminer notamment le côté énergivore de l'éclairage public de notre commune. Affaire suivie par Delphine Roblin.

Logements HLM : Pour info : dans le but de faciliter la location d'un maximum de logements, rdv est pris avec la sté VAL DE BERRY, propriétaire et gestionnaire des logements pour une visite des appartements vacants (rdv 01/02/2021 11h)

Aliénation éventuelle d'une portion d'un chemin communal au Chezal Roulin : Suite à la demande, il y a plusieurs mois, de Mme Depont Josiane, un commissaire enquêteur a été missionné pour la faisabilité.

Achat terrain par la commune : en attente proposition prix vente du propriétaire.

Vente terrain par la commune : Mme le Maire prendra contact avec la personne concernée.

DIVERS : 2 vols en 8 jours dans les locaux techniques de la commune sont à déplorer pour un coût important. Le remboursement de l'assurance ne couvrira pas le préjudice total (vétusté, franchise.....).